

UNSS



Collège Les Ménigouttes
Le Blanc

L'association sportive (UNSS) L'organisateur des sports au collège

Comme dans tous les collèges de France, votre enfant a la possibilité de participer à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

L'UNSS a lieu les mercredis après-midi sous la responsabilité des Professeurs d'EPS du Collège et du Président de l'Association Sportive M. GUÉCHOUD.

L'adhésion est obligatoire pour les élèves participant à une activité sportive sur temps scolaire : équitation, football et escalade.

Cette association offre la possibilité à votre enfant de découvrir de nombreuses activités : sports collectifs ; sports de pleine nature ; athlétisme ; sports de raquettes ; natation ; activités artistiques et gymniques...

Un calendrier trimestriel est mis en ligne que le site du collège www.lesmenigouttes.fr. Des informations sont aussi envoyées régulièrement aux familles via «pronote». Les élèves s'inscrivent sur un panneau dédié, la semaine précédant la sortie (*les heures diffèrent selon l'activité et le lieu*).

Les élèves sont autorisés à pique-niquer dans l'enceinte du collège ou en salle d'étude, sous la surveillance du personnel de vie scolaire. Ils rejoignent ensuite le lieu de rendez-vous (*bus devant le collège ou gymnase sur Le Blanc*) à l'heure indiquée.

Les élèves qui ne sont pas encore certains de leur adhésion, peuvent venir faire un essai lors de la première séance de septembre.

Les élèves certains de s'inscrire à l'Association Sportive du collège sont priés de compléter la fiche d'inscription ci-jointe et de la retourner sous enveloppe avec le règlement. En cas de difficulté, le fond social collégien peut être sollicité pour obtenir une aide financière (*dossier à retirer au service de gestion*).

Joachim GUÉCHOUD
*Principal du collège,
Président de l'association sportive*

Mikaël Lindé
Vinciane LEROY
Les animateurs d'AS



INSCRIPTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE LES MÉNIGOUTTES

Année scolaire 2022 - 2023

À remettre sous enveloppe avec la mention UNSS

1- AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné Mme M _____

Autorise mon fils / ma fille _____

Né(e) le :

en classe de _____ (année 2022-2023)

À faire partie de l'Association Sportive du Collège Les Ménigouttes.

En outre, j'accepte que les responsables de l'A.S autorisent en mon nom une intervention médicale en cas de besoin.

Fait à _____ le _____

Signature

(1) Père, mère ou tuteur (2) Rayer la mention inutile (3) A rayer en cas de refus d'autorisation

2- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Adresse des parents : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél Domicile : _____

Tél Port. Père : _____ Tél Travail : _____

Tél Port. Mère : _____ Tél Travail : _____

3- COTISATION ANNUELLE :

La cotisation annuelle (licence UNSS + assurance comprise) :

20 Euros pour 1 enfant licencié

15 Euros par enfant, pour 2 enfants licenciés de la même famille

10 Euros par enfant, pour 3 enfants licenciés de la même famille

Règlement possible par chèque libellé à l'ordre de l'AS du collège les Ménigouttes, en liquide ou en tickets C.A.F. En cas de difficulté pour payer la cotisation, une demande peut être déposée au Fonds social collégien (service de gestion du collège)